

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-626

présenté par

M. Tivoli, M. Perez, M. Boccaletti, M. Gery, Mme Blanc, M. Bentz, M. Tesson, M. Dragon, M. Muller, M. Giletti, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, Mme Delannoy, M. Sanvert, Mme Parmentier, M. Patrice Martin, Mme Diaz, M. Meurin, Mme Sabatini, Mme Bouquin, Mme Rimbert, Mme Levavasseur, M. Guitton, Mme Auzanot, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Rambaud, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Michoux, M. Boulogne, M. Bovet, M. de Lépinau, M. Taché de la Pagerie, M. Bilde, Mme Laporte, Mme Bamana, M. Ballard, M. Beaurain, M. Blairy, M. Buisson, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, M. Dufosset, M. Evrard, M. Fouquart, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Humbert, M. Jenft, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, M. Weber, M. Vos, M. Villedieu, M. Tonussi, M. Taverne, M. Salmon, Mme Robert-Dehault, M. Rivière, Mme Roy, Mme Ranc, Mme Pollet, M. Pfeffer, M. Odoul, Mme Ménaché, M. David Magnier, Mme Lorho, M. Lioret, M. Le Bourgeois, Mme Joubert, Mme Joncour, M. Guiniot, M. Gonzalez, M. Guibert, Mme Hamelet, M. Florquin, Mme Engrand, M. Chenu, M. Barthès, M. Bernhardt, M. Bigot, Mme Martinez, M. Mauvieux, Mme Dogor-Such, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Christian Girard, M. Marchio, Mme Josserand et M. Golliot

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	25 000 000	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	50 000 000	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	75 000 000	0
SOLDE	75 000 000	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	75 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	0	75 000 000
SOLDE	-75 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement abonde, en AE et en CP, de 25 000 000 € l'Opérateur :Agences de l'eau" du programme n°113 : "Paysage eau et biodiversité".

Le présent amendement abonde en AE et en CP de 50 000 000 euros l'action n°10 : "Prévention des risques naturels et hydrauliques" du programme n°174 : "Énergie, climat et après-mines".

Pour des raisons de recevabilité financière, il minore de 75 000 000 d'euros la sous action 09.02_Eolien en mer de l'action 09 – Soutien aux énergies renouvelables électriques en métropole continentale du programme 345 : "Service public de l'énergie".

Le présent amendement d'appel, d'un montant symbolique, vise à alerter sur la situation du département des Alpes-Maritimes lourdement affecté par des crises climatiques (sécheresses, inondations) au cours de ces dernières années. Dans une optique de travailler à la résilience du territoire maralpin, il convient d'affecter aux collectivités les crédits nécessaires pour ne plus être impactées par de tels phénomènes climatiques.

Concernant les sécheresses à répétition, cet amendement prévoit une hausse des budgets en faveur de la réparation des canalisations (aussi appelées conduites fuyardes) ainsi qu'une augmentation des crédits en faveur de la création de système de REUT.

Dans les Alpes-Maritimes les conduites fuyardes représentent en moyenne 1/3 de perte entre la demande et la consommation finale. Ce chiffre bondit jusqu'à 66% dans certaines vallées enclavées. D'un autre côté, ce département est encore pionnier en matière de REUT, système qui permet de recycler les eaux usées et qui économise in fine des dizaines de millions de mètres cubes d'eau par an. L'investissement de l'état dans ces deux systèmes qui visent à faire d'avantage d'économies d'eau seraient ainsi particulièrement apprécié en périodes estivales.

Dans un second temps, face aux inondations qui ne cessent de se répéter fragilisant ainsi l'économie de nos territoires et la qualité de vie des citoyens, il est indispensable d'assurer un meilleur modèle de prévention en matière de protection hydraulique. Les territoires maralpins ne peuvent être perpétuellement paralysés lors de pluies diluviennes.

Travailler à la résilience des territoires aux dépends des crédits sur l'éolien offshore qui s'avère inefficace. Tel est l'objet de ce présent amendement.